

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015 à 20h30

Présents :

Isabelle PERIGAULT, Pierre DUMONT, Elisabeth DE MORAIS, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE, Lucie BIDAULT, Michel DA CRUZ, Céline BOUTIGNY, Murielle GAZET, Lucette MARQUET.

Absents : M. CORRE (pouvoir à Mme PERIGAULT)

Mme DOS SANTOS (pouvoir à Mme DOUKHAN)

Secrétaire de séance : Mme DE MORAIS

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

VIDEO-PROTECTION

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** les travaux à l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune.
- **approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 117 333.00 €
T.T.C : 140 799.60 €
- **sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 46 933.20 €
- **arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :
 - Coût des travaux TTC : 140 799.60 €
 - Subvention Etat DETR 2015 : 46 933.20 €
 - Subvention FIPD 2015 : 35 199.90 €
 - Subvention Réserve parlementaire : 11 733.30 €
 -
 - Reste à la charge de la commune : 46 933.20 €
 - Financement :
 - Emprunt : 46 933.20 €
- **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- **autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Mise en accessibilité de la mairie

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** les travaux de mise en accessibilité de la mairie.
- **approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 33 132.00 €
T.T.C : 39 758.40 €
- **sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 13 252,80 €
- **arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :
 - Coût des travaux TTC : 39 758.40 €
 - Subvention Etat DETR 2015 : 13 252.80 €
 -
 - Reste à la charge de la commune : 26 505.60 €
 - Financement :
 - Fonds propres : 26 505.60 €
- **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- **autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

COLUMBARIUM

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** les travaux de créer un columbarium dans le cimetière de la commune.
- **approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 10 862.49 €
T.T.C : 13 035.00 €
- **sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 3 801,87 €
- **arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :
 - Coût des travaux TTC : 13 035.00 €
 - Subvention Etat DETR 2015 : 3 801.87 €
 -
 - Reste à la charge de la commune : 9233.13 €
 - Financement :
 - Fonds propres : 9 233.13 €
- **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- **autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Adhésion au Syndicat mixte Seine et Marne Numérique

Considérant la création du Syndicat mixte Seine et Marne Numérique regroupant le Département de Seine et Marne, la Région Ile de France et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine et marnais qui souhaitent y adhérer ;

Considérant que la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » exerce cette compétence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'autoriser** le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en l'occurrence le syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2015 les mêmes taux pratiqués en 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation : 19,27 %
- Taxe foncière bâti : 17,76 %
- Taxe foncière non bâti : 48,25 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,66 %

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2014 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2014 établie par le Maire et attestée par le comptable (cf. annexée),

Vu la balance des comptes présentée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription :

- Au 002 (R) : 102 134.39 €
- Au 001 (D) : 87 822.54 €
- Au 1068 : 92 822.54 €

BUDGET PRIMITIF 2015 « M14 »

Mme PERIGAULT fait l'exposé du budget primitif de la Commune pour 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	409 209,40 €
Investissement	305 679,54 €
TOTAL BUDGET	714 888,94 €

Le budget primitif de la Commune pour 2015 est approuvé à l'unanimité.

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,
Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2014 établie par le Maire et attestée par le comptable (cf. annexée),

Vu la balance des comptes présentée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription :

- Au 002 (R) : 5 911.74 €
- Au 001 (R) : 346 287.01 €

BUDGET PRIMITIF 2015 - M 49

Mme PERIGAULT fait l'exposé du budget primitif pour 2015 relatif au service public d'assainissement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

EXPLOITATION	30 111,74 €
INVESTISSEMENT	924 871,01 €
TOTAL BUDGET	954 982,75 €

Le budget primitif pour 2015 relatif au service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- acceptent l'avenant n°1 de la SAS ARTELIA VILLE & TRANSPORT pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration :

- Montant de l'avenant : 4 240 € HT.
- autorisent le maire à signer cet avenant.

BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Par délibération en date du 03/07/2015, la commune avait accepté la mise à disposition gratuite de 2 emplacements de stationnement, pour l'installation d'une borne de recharge pour 2 voitures électriques.

Suite à une demande de complément d'information, la commune renouvelle sa délibération, à savoir que dans le cadre de la mise en place d'une borne de recharge pour voiture électrique, 2 places de stationnement sont mises à disposition gratuitement route du vieux Puisseaux située à côté du terrain de sport.

La gratuité de ces emplacements dans le cadre de la recharge d'un véhicule électrique ne se substitue pas au respect dû par chaque automobiliste au règlement de stationnement en zone bleue institué sur la commune (2h maximum).

Commission jeunes

Mme Périgault informe que la commission des jeunes sera réunie courant 1^{er} semestre.

Clever service d'alerte à la population

Ce dispositif permettra pour les habitants qui le souhaitent, d'être informé par SMS ou message vocale selon les thèmes choisis : école, travaux, météo etc....

Questions diverses

Le maire informe :

- Concernant la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, un débat d'orientation budgétaire est en cours, les élus vont devoir faire le choix soit d'ouvrir ou soit la mise en hivernage de la piscine de Courpalay.
- Actuellement le cabinet KPMG mène une étude sur les 9 communes de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres afin de travailler sur un schéma de mutualisation des services.
- Réunion publique le 2 mars à 19 heures en mairie avec Jean-Jacques BARBAUX.

M. Dumont rappelle que le SMICTOM étudie une possibilité de la mise à disposition d'une benne pour le ramassage des encombrants.

Mme Boutigny signale le problème de non ramassage des poubelles.

Mme le Maire laisse la parole au public :

Questions du public

Mme Mabire demande :

- des explications sur la division du terrain rue de l'Echelle.

Réponse : il est divisé en 3 lots.

- Si l'élagage des arbres rue de la caumonnerie est prévu.

Réponse : courant mars.

- Si une date de réunion est prévue pour la remise en état des trottoirs.

Réponse : courant mars-avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50